

Mal de dos en entreprise : plus de 2 salariés sur 3 en attente d'actions de prévention

Plus de 8 actifs sur 10 déclarent avoir mal en bas du dos pendant ou après le travail¹. Alors que des solutions existent pour lutter contre la "lombalgie", nom scientifique du mal de dos, un récent sondage BVA pour l'Assurance Maladie relève que plus de 2 salariés sur 3 se déclarent en attente d'actions de prévention. Face aux enjeux socio-économiques que soulève le mal de dos, la branche risques professionnels de l'Assurance Maladie repart en campagne pour sensibiliser et encourager les employeurs à mettre en place des démarches de prévention et favoriser le maintien en emploi des salariés lombalgiques.

Manutentions manuelles et facteurs psychologiques, premières causes identifiées par les salariés souffrant de mal de dos

D'après la dernière édition du baromètre mené par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie en octobre 2018², 83 % des 1 155 actifs interrogés dans ce cadre déclarent avoir mal en bas du dos pendant ou après le travail. Selon la moitié des sondés (50 %), **ces douleurs sont corrélées à leur activité professionnelle**. C'est davantage le cas (57 %) chez les actifs travaillant dans les 5 secteurs les plus concernés par le mal de dos : commerce, aide et soin à la personne, bâtiment, transport/logistique et traitement des déchets.

Interrogés sur les **causes de leur mal de dos**, les actifs qui en souffrent identifient :

- **les facteurs mécaniques en priorité** : 89 % des actifs imputent leur mal de dos aux mauvaises postures, au port de charges lourdes, aux gestes répétitifs... Un chiffre qui monte à 95 % pour ceux exerçant un travail manuel ou physique ;
- **les facteurs psychologiques tels que fatigue et stress (56 % des actifs ; 67 % des actifs travaillant dans des bureaux) ;**
- **la sédentarité (24 %) ;**
- la mauvaise organisation du travail, pour seulement 4 % des actifs.

Mal de dos en entreprise : des actifs en attente d'actions de prévention

69 % des salariés interrogés ont le sentiment d'être mal accompagnés dans la prévention du mal de dos au travail, dont 29 % très mal. La mise en place d'actions de prévention en entreprise semble en effet loin d'être systématique : **près de la moitié (48 %) des actifs déclarent qu'au moins une action de prévention a été proposée par leur entreprise mais seul 1 sur 3 affirme en avoir personnellement bénéficié**. Un résultat à nuancer dans le secteur de l'aide et des soins à la personne, secteur particulièrement concerné par le mal de dos, puisque 54 % des interrogés y travaillant déclarent bénéficier d'actions de formation (contre 32 % en général) et 43 % d'adaptation de poste de travail (contre 33 % en général).

Lorsqu'on interroge les actifs sur leurs attentes en matière de prévention, ils souhaitent **des informations sur le sujet (69 %), bénéficier d'une adaptation de leur poste de travail (68 %) et participer à des formations (68 % ; 74 % parmi les secteurs les plus concernés et 79 % pour le secteur de l'aide et du soin à la personne)**.

¹ BVA pour l'Assurance Maladie « Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie ». Enquête réalisée par Internet en octobre 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés de 18 ans et plus dont 330 actifs issus de secteurs les plus concernés (commerce, aide et soin à la personne, bâtiment, transport/logistique, gestion des déchets), et d'un sur-échantillon complémentaire de 253 actifs issus de ces secteurs, soit au total 583 actifs issus des secteurs les plus concernés.

² BVA pour l'Assurance Maladie « Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie ». Enquête réalisée par Internet en octobre 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés de 18 ans et plus dont 330 actifs issus de secteurs les plus concernés (commerce, aide et soin à la personne, bâtiment, transport/logistique, gestion des déchets), et d'un sur-échantillon complémentaire de 253 actifs issus de ces secteurs, soit au total 583 actifs issus des secteurs les plus concernés.

Mal de dos et qualité de vie au travail : un impact négatif pour plus de 7 salariés sur 10

Selon les actifs interrogés, la lombalgie a des conséquences non négligeables sur leur qualité de vie, notamment au travail : une majorité de personnes concernées estiment en effet que **ces douleurs ont un impact sur leur qualité de vie ou leur santé en général (73 %), mais également sur leur bien-être au travail (71 %), ou encore sur la façon de faire leur travail (63 %)**. Ce dernier résultat atteint 69 % lorsque les salariés interrogés travaillent dans des secteurs particulièrement touchés par le mal de dos.

... Et pourtant, des solutions efficaces existent

Tout comme le mal de dos est délétère pour les salariés, les conséquences sur la productivité des entreprises, quoique difficiles à chiffrer, sont bien réelles : désorganisation des équipes, baisse de productivité, retards de production, dégradation éventuelle du climat social et de l'image de l'entreprise³... Pourtant, des solutions simples à mettre en place existent avec un impact positif sur la santé des salariés mais aussi sur celle des entreprises. Bruno Boutet, directeur des ressources humaines chez Martin Brower, une entreprise de logistique leader en France, témoigne de l'importance de la mise en place d'actions de prévention : *« Nous avons intégré la prévention dans notre culture d'entreprise et nous la retrouvons à tous les échelons de responsabilité et au bénéfice de tous les collaborateurs. Cette culture "prévention et sécurité", repose essentiellement sur des facteurs humains et organisationnels et en particulier sur l'implication quotidienne des managers et des acteurs de terrain. Nous proposons également des formations continues pour sans cesse lutter contre les automatismes, mettre à jour les connaissances et renouveler les messages de prévention. »*

Les actions mises en place par la société Martin Brower pour prévenir le mal de dos corroborent les résultats du baromètre BVA. En effet, **parmi les actions de prévention du mal de dos auxquels les actifs ont participé dans leur entreprise, les formations pour aider à prévenir le mal de dos et les adaptations du poste de travail sont identifiées comme les plus efficaces** pour la réduction des maux de dos.

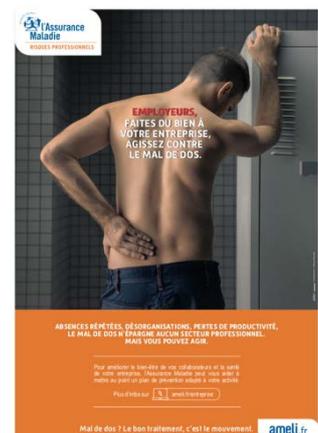
Le Smictom Alsace Centrale, en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères, a mené il y a 5 ans une réflexion globale sur la prévention du mal de dos mixant aménagements de postes et refonte des rythmes de travail. Gregory Gilgenmann, en charge de la prévention du Smictom, explique comment la modification du rythme de travail a eu un impact sur la prévention des lombalgies : *« Nous avons proposé à nos agents œuvrant au tri des déchets recyclables de nouvelles cadences de travail. Des formations et un accompagnement quotidien ont par ailleurs aidé les agents à intégrer que la qualité des mouvements primait sur la rapidité. »*

« Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos » : l'Assurance Maladie poursuit sa campagne à destination des employeurs

À partir du 1^{er} avril 2019, l'Assurance Maladie - Risques professionnels sensibilise à nouveau le monde de l'entreprise avec sa campagne dédiée aux employeurs lancée fin 2018. Il est à noter que 90 % des employeurs interrogés par BVA estiment l'Assurance Maladie légitime pour leur parler de prévention des lombalgies⁴.

« Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos » fera l'objet d'une nouvelle vague de campagne diffusée par le biais de différents canaux :

- **Des chroniques radio** diffusées sur les stations les plus écoutées par les employeurs : RTL, France Inter, RMC, Europe 1, BFM Business et Radio Classique. Au travers de témoignages d'experts médecin du travail et responsables prévention, elles visent à informer sur les solutions concrètes à mettre en place.



³ Pour plus d'informations sur le mal de dos en entreprise : https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/DP_Lombalgie-06112018.pdf

⁴ BVA pour l'Assurance Maladie « Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie ». Enquête réalisée par téléphone en juillet 2017 auprès d'un échantillon raisonné de 406 employeurs surreprésentant les secteurs les plus touchés et les entreprises de plus de 50 salariés.

- **Des bannières web** sur les sites médias des secteurs les plus touchés par la lombalgie : Batiactu, batiweb, infirmier.com, LSA, Actu Environnement, le Journal de l'environnement, Zepros, Actu transport et logistiques ainsi que sur LinkedIn et via des newsletters professionnelles.
- Un **kit d'informations** élaboré avec l'INRS qui se compose d'outils à la main des employeurs et des fédérations professionnelles pour répondre à toutes les questions qui ont trait aux enjeux et aux démarches de prévention du mal de dos. Il se compose notamment d'une brochure d'information et de dépliants dédiés aux 5 secteurs les plus concernés. Il est téléchargeable gratuitement pour les entreprises et les acteurs de la prévention sur :
 - <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos/soutien>
 - <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206317>
- **Des vidéo-reportages** qui mettent à l'honneur des entreprises ayant mis en place des actions de prévention : <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/risques/mal-dos/solutions>



Pour suivre toutes les informations de l'Assurance Maladie, rendez-vous sur : https://twitter.com/amel_i_actu

A propos de l'Assurance Maladie

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Risques professionnels du régime général de Sécurité sociale. Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France et d'assurance contre les accidents du travail et maladies professionnelles. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, Cramif, CGSS...). Sa branche Risques professionnels conduit un projet global de gestion des risques liés au travail. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses régionales (Carsat, Cramif ou CGSS en outre-mer), ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information.

CONTACTS PRESSE :

Eline Sorba - Eline.sorba@lauma-communication.com – 01 73 03 05 26

Emmanuelle Klein - emmanuelle.klein@lauma-communication.com – 01 73 03 05 22